

*L'hon. M. Mackenzie:*

D. Vous avez aussi un Comité de l'éducation professionnelle; avez-vous un rapport?—R. Oui, il y a aussi un sous-comité de l'éducation professionnelle. Je n'ai pas préparé de rapport pour présentation ce matin. Je me trouve être président des deux sous-comités...

*M. Green:*

D. A-t-il été donné suite à votre dernière recommandation, ou est-ce une simple suggestion?—R. Le sous-comité est rendu à cette phase de ses travaux. Il va sans dire qu'il a accepté le principe.

D. Aucun arrêté en conseil?—R. Non, rien n'a été promulgué à ce sujet.

*Le président:*

D. Ces crédits et les allocations de subsistance, ainsi que ces droits de scolarité seront acquittés pour une période correspondante à celle que l'étudiant a passée dans l'armée?—R. Oui, monsieur, c'est cela.

*M. Green:*

D. Si un homme a passé une année dans l'armée, il recevrait de l'aide pour une année?—R. Précisément.

*Le président:*

D. Et les droits de scolarité?—R. Et les droits de scolarité.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Pendant la période des cours seulement.

Le TÉMOIN: Dans ce rapport, je vise l'homme dont le cours d'instruction a été interrompu. Cela vaudrait pour tout jeune homme ayant obtenu son certificat d'immatriculation universitaire ou ayant déjà commencé un cours universitaire.

*M. Macdonald:*

D. Cette disposition existait-elle lors de la dernière guerre?—R. J'ai signalé que 3,240 hommes qui ont pris part à la dernière guerre ont reçu des allocations d'éducation pour leur permettre de continuer leur cours à l'université.

D. L'arrangement qui existait alors diffère-t-il de celui qui est projeté relativement à la présente guerre?—R. Oui.

*Le président:*

D. Cette aide serait-elle indépendante de toute gratification?—R. Ma foi, il faudra établir un régime rationnel. Il faudra décider le cas suivant: advenant le paiement d'une gratification, sera-t-elle en liaison des moyens de rééducation que l'Etat procurera aux hommes sous d'autres rapports. Le comité qui a étudié la question de gratifications pour services de guerre n'a pas encore pu se convaincre que c'était le mode de rééducation le plus rationnel.

L'hon. M. MACKENZIE: A ce propos, je ferai observer que le rapport du sous-comité est transmis au Comité consultatif, qui le soumet ensuite à la décision du Cabinet.

M. GREEN: Le Comité principal n'en a pas encore entendu parler?

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

*M. Green:*

D. Vous en dégagez donc qu'il ne recommanderait pas à la fois une gratification et une allocation d'éducation?—R. Je ne suis pas prêt à l'affirmer, mais j'anticipe que les autres moyens de rééducation accordés influeraient peut-être sur la recommandation que formulera le comité qui étudie la question de gratifications pour services de guerre.

D. Avez-vous songé à faire appliquer ce programme d'aide aux jeunes gens qui embrassent un métier, au lieu d'aller à une université?—R. Certainement.

[M. Walter S. Woods.]